

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00876 Numéro SIREN : 822 161 071 Nom ou dénomination : A2H CONSEILS
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2022 sous le numéro de dépôt 7467

A2H CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 1 000 €

Siège social : 6, Mail Philippe Lamour

34 760 BOUJAN-SUR-LIRBON

RCS BEZIERS 822 161 071

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNE POUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A2H CONSEILS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ A2H CONSEILS, SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 19 décembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

CARACTERISTIQUES JURIDIQUES

La société présente les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société à Responsabilité Limitée.
- Siège social : 6, Mail Philippe Lamour – BOUJAN-SUR-LIBRON (34 760)
- Objet : l'exercice de la profession d'expert-comptable.
- Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 26 août 2016.
- Capital social : 1 000 € divisé en 400 parts sociales de 2,50 € de valeur nominale chacune entièrement libérées, se répartissant de la façon suivante :
 - A Olivier HUC, 250 parts sociales numérotées de 1 à 230 et de 381 à 400,
 - A Jérôme BILLY, 130 parts sociales numérotées de 231 à 360,
 - A Jean-Baptiste COURANT, 20 parts sociales, numérotées de 361 à 380.
- Agrément : Toute transmission de parts sociales est soumise à l'agrément d'au moins les trois quarts des parts sociales.
- Gérance : La gérance est assurée par Messieurs Olivier HUC et Jérôme BILLY.
- Exercice social : 1er janvier au 31 décembre.
- Immatriculation : RCS BEZIERS 822 161 071.

CARACTERISTIQUES FINANCIERES D'EXPLOITATION

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 servent de base à la présente analyse.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis sous la responsabilité des gérants de la société qui exerce la profession d'expert-comptable.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 n'ont pas fait l'objet de notre part d'un rapport de certification.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par les cogérants et approuvés par la collectivité des associés suivant Assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2022.

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022, le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'un montant de 53 749 €, a été affecté en totalité au compte « Report à nouveau ». Aucune décision des associés intervenue depuis le 1er janvier 2022 et modifiant les capitaux propres n'a été portée à notre connaissance.

Au 31 décembre 2021, l'actif immobilisé s'élevait à 166 002 € en valeur nette comptable et était constitué par :

- des immobilisations incorporelles	160 000 €
- des immobilisations corporelles	4 402 €
- des immobilisations financières	1 600 €

La trésorerie nette y compris les valeurs mobilières de placement était positive de 61 004 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 379 289 € contre 293 693 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 29,14 %.

Les charges d'exploitation atteignaient 311 025 € contre 247 946 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 25,43 %.

Ainsi, le résultat d'exploitation ressort positif de 68 842 €, compte tenu d'un résultat financier de - 1 680 €, d'un résultat exceptionnel nul et d'un impôt sur les sociétés de 13 414 €, l'exercice se solde par un bénéfice de 53 748 € contre un bénéfice de 34 579 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, compte tenu des décisions des associés intervenues depuis cette date, les capitaux propres après affectation du résultat s'élevaient à 120 146 € pour un capital social de 1 000 €.

Aucun événement postérieur à la clôture et porté à notre connaissance ne semble affecter de manière significative et négative l'activité et les différents ratios issus des comptes annuels au 31 décembre 2021.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Béziers, le 19 décembre 2022



Commissaire aux comptes et à la transformation
WILSON PARTICIPATION
Axel SCIO